



Communauté de pratique
**Évaluation d'impact
sur la santé**

CHARTER¹ de la Communauté de pratique québécoise en évaluation d'impact sur la santé (CP-EIS)

1. Qu'est-ce que l'EIS?

L'EIS est une démarche visant à éclairer le processus de prise de décision. Elle a pour but d'anticiper et de documenter les impacts potentiels d'une politique ou d'un projet en cours d'élaboration sur l'ensemble des déterminants de la santé. L'EIS permet en plus d'apprécier la distribution de ces impacts au sein des différents groupes de la population afin d'éviter la production ou l'accroissement d'inégalités sociales de santé.

Cette analyse prospective, menée en collaboration par les acteurs de santé publique et les décideurs des différents secteurs d'activité, vise à aider ces derniers à réfléchir aux ajustements qu'ils peuvent apporter à leur politique ou projet pour en maximiser les retombées positives sur la santé et réduire ou compenser leurs impacts négatifs.

L'EIS peut être utilisée à tous les paliers de décision pour différents types de politiques et projets. Au Québec, même si cette pratique est relativement nouvelle, de plus en plus de Directions régionales de santé publique (DSPublique) s'initient au processus de l'EIS pour établir des collaborations avec les décideurs municipaux et les soutenir dans leur objectif de responsabilité populationnelle.

2. Constitution de la communauté de pratique

La mesure 2.6² de la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (PGPS), lancée à l'automne 2016, vise à intégrer l'EIS dans les décisions prises en matière de planification et d'aménagement du territoire par les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés urbaines et les municipalités locales. Pour encourager le recours à l'EIS dans ce contexte, des mesures de soutien dont une communauté de pratique, ont été mises en place pour favoriser le développement des compétences des professionnels et médecins œuvrant en santé publique dans l'ensemble des régions du Québec.

La création de la CP-EIS vient formaliser les travaux d'un groupe de travail existant qui réunit différents acteurs s'intéressant à l'EIS. Elle résulte d'une initiative de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) qui travaille à soutenir les DSPublique dans la réalisation d'EIS. Cette activité de l'INSPQ contribue à la mise en œuvre de la mesure 2.6 de la PGPS et s'inscrit également dans son plan stratégique 2019-2022.

Pour bien fonctionner, une communauté de pratique doit se donner un cadre clair d'engagement mutuel. La présente charte énonce la mission et les objectifs de la CP-EIS, définit le profil et le rôle des membres ainsi que ses grands principes de fonctionnement et de collaboration.

¹ Cette charte s'inspire des modèles de la Charte de la CP sur le transfert de connaissances en santé publique du Québec (13 mars 2014) et de la Charte de la CP en épidémiologie de terrain (CP-EPITER) de l'Institut national de santé publique du Québec (20 octobre 2016).

² La mesure 2.6 de la PGPS vise à « *Outiller le milieu municipal afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale* ».

3. Mission

La CP-EIS est un regroupement d'acteurs qui partagent, sur une base volontaire et régulière, des expériences, des savoirs, des méthodes et des outils de travail afin de favoriser l'avancement des connaissances et des pratiques en matière d'EIS au Québec. Ces liens de collaboration leur permettent de développer ou renforcer leurs compétences professionnelles ainsi que la capacité de leur organisation respective.

Plus spécifiquement, les objectifs visés par les interactions au sein de la CP-EIS sont :

- Le réseautage et la collaboration entre les acteurs provenant de différentes organisations et régions (augmenter le nombre, la rapidité et la qualité des liens) ;
- Le soutien à l'amélioration de la pratique ;
- Le partage et l'accès aux expertises et aux ressources ;
- La réflexion sur des enjeux communs, la résolution de problèmes et le partage de leçons apprises ;
- Le développement des compétences des membres à réaliser des EIS ;
- La coproduction de nouvelles connaissances, d'outils et de bonnes pratiques en matière d'EIS;
- Le transfert de connaissances vers le milieu municipal

4. Membres

4.1 Profil et critères

Les membres de la communauté sont des praticiens de l'EIS. Principalement créée pour les professionnels et les médecins du réseau de santé publique engagés dans la réalisation d'EIS, la communauté est également ouverte aux chercheurs universitaires intéressés par cette pratique.

En sont exclus, par contre, les consultants travaillant au sein de firmes privées qui pourraient être tentés de promouvoir leurs services auprès des autres membres ou d'utiliser les connaissances et ressources partagées ou coproduites par la CP-EIS dans un but visant à générer des profits. Sont également exclus de la CP-EIS tous les utilisateurs d'EIS, tels que les représentants municipaux.

Le statut de membre au sein de la CP-EIS est d'abord et avant tout un statut individuel et non institutionnel/organisationnel.

4.2 Demande et intégration des nouveaux membres

Toute personne peut formuler une demande au groupe noyau de la CP-EIS afin de devenir membre. Ce groupe a alors la tâche de déterminer si le candidat se qualifie selon le profil et les critères établis précédemment. En cas d'incertitude quant à l'admissibilité d'une personne, le groupe noyau peut alors se référer à l'ensemble des membres actifs de la CP-EIS pour en délibérer.

Chaque nouveau membre est accueilli par le groupe noyau de la CP-EIS. Le nouveau membre recevra de l'information sur l'historique et le fonctionnement de la communauté et devra s'engager à participer à la communauté en signant la présente charte.

Lors de la première participation du nouveau membre à une rencontre de la CP-EIS, une brève introduction de son profil et lieu de travail/étude facilitera l'éventuelle création de liens avec les membres plus anciens.

4.3 Engagement des membres à contribuer au succès de la communauté de pratique

Chaque membre s'engage à :

- Respecter les principes énoncés dans la présente charte ;
- Partager ses expériences, ses expertises, ses connaissances ainsi que des outils, des leçons apprises, des idées ou des solutions trouvées en lien avec l'EIS ;
- Participer de façon active et constructive aux échanges et activités de la CP-EIS ;
- Respecter la volonté des autres membres et de la CP-EIS quant à l'utilisation et à la diffusion des ressources partagées ;
- Communiquer de façon respectueuse avec les autres membres et agir de façon éthique ;
- Contribuer au rayonnement de la CP-EIS.

5. Fonctionnement

5.1 Animation

L'animation de la CP-EIS est assurée par un groupe noyau composé par l'équipe EIS de l'INSPQ et idéalement deux autres membres de la communauté (une rotation est à privilégier).

Ce groupe noyau a, entre autres, les responsabilités suivantes :

- Planifier les activités de la CP-EIS, en consultant les membres, et faciliter leur déroulement ;
- Organiser les rencontres (identifier les éléments à aborder, inviter les membres, établir les liens avec les présentateurs, etc.) ;
- Animer et encadrer les échanges ;
- Assurer le suivi des communications (internes et externes) ;
- Fournir une information régulière, des nouvelles ainsi qu'un compte-rendu des rencontres ;
- Faciliter les liens entre les membres ;
- Accueillir et faciliter l'intégration de nouveaux membres ;
- Coordonner les activités d'évaluation de la CP-EIS.

5.2 Modalités des rencontres

La programmation est établie annuellement par les membres de la CP-EIS et comprend minimalement :

- Une rencontre annuelle d'une journée en présentiel. La détermination du lieu des rencontres se fait en fonction des disponibilités et des considérations logistiques et devrait suivre une certaine forme de rotation (Montréal vs Québec). Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des membres.
- Deux à quatre rencontres d'une demi-journée pouvant se tenir à la fois en présentiel (pour les membres pouvant se déplacer dans les bureaux de l'INSPQ à Montréal) et à distance (plateforme multifonctions à venir avec le Projet national de gestion des savoirs du MSSS).

Diverses activités proposées et animées par les membres, comme des webinaires, pourront s'ajouter à la programmation. Les membres sont aussi invités à faire la promotion d'activités pertinentes pour la CP-EIS organisées par d'autres experts ou réseaux.

5.3 Contenu des rencontres

Les membres de la CP-EIS conviennent d'une programmation d'activités annuelle qui répond aux objectifs visés collectivement. Pour atteindre ces objectifs, les rencontres peuvent consister en :

- Des discussions sur des enjeux ou préoccupations prioritaires ;
- Des présentations faites par des membres (expériences ou outils) suivies par des séances d'échange ;
- Des présentations par des experts (nouvelles connaissances) ou des partenaires (nouvelles opportunités ou pratiques) suivies par des séances d'échange ;
- La tenue d'un atelier ou de discussions sur des cas ;
- La bonification ou la coproduction de documents ou d'outils.

Les invitations et les ordres du jour seront transmis aux membres au minimum deux semaines avant la tenue des rencontres virtuelles ou en présentiel. Un membre qui désirerait voir ajouter un point à l'ordre du jour d'une rencontre devrait en faire part le plus tôt possible au groupe noyau en transmettant un courriel à l'adresse suivante : eis@inspq.qc.ca.

5.4 Présence d'invités aux rencontres

En raison du fait que la communauté mise sur l'engagement des membres à contribuer activement aux activités ainsi qu'au développement des connaissances collectives, seuls les membres en règle de la communauté peuvent participer aux rencontres.

Toutefois, dans une optique visant un partage et un rayonnement plus grand des connaissances, des invités peuvent, occasionnellement, participer aux rencontres ou à des parties de rencontres suite à une invitation du groupe noyau de la CP-EIS. Les partenaires de la mesure 2.6 de la PGPS ou des représentants municipaux pourraient être invités à certains moments prévus dans la programmation annuelle d'activités.

6. Communications et partage de l'information

Les communications et le partage de documents avec l'ensemble des membres se feront grâce à la future plateforme multifonctions qui sera mise en place par le MSSS. En attendant l'accès à cette plateforme, un outil «Drive» via Outlook sera utilisé.

La CP-EIS encourage le partage des informations selon les bonnes pratiques en matière de gestion et de partage d'informations dont les principales sont énoncées ci-dessous :

6.1 Documents et outils partagés par un membre

- Les documents et outils partagés par un membre lors de rencontres devraient se faire sous une forme sécurisée (format PDF ou autre) et faire mention de leur(s) auteur(s), droits d'auteur et la date de rédaction du document (première page, nom du fichier).
- Il est de la responsabilité du membre qui partage le document de préciser l'utilisation et la diffusion qui peut en être faite (par exemple, diffusion restreinte aux membres seulement ou permission de diffusion générale).
- Il est de la responsabilité des autres membres de respecter les volontés du membre contributeur quant à l'utilisation et à la diffusion du document partagé.
- Les membres sont tenus de respecter les principes du droit d'auteur.

- Lorsqu'un membre utilise en partie ou en totalité un texte ou un document produit et partagé par un autre membre, il doit toujours identifier la ou les sources dans son propre document ou sur celui partagé en totalité selon le cas.
- Respecter la confidentialité de certaines données (documents partagés).

6.2 Connaissances et documents produits dans le cadre des activités de la CP-EIS

- Les membres doivent décider du statut d'utilisation et de diffusion de documents ou de connaissances développés ou coproduits par plusieurs membres de la CP-EIS et faire part de ces statuts de façon claire.
- Un membre (et l'organisation à laquelle il est rattaché) ne devrait jamais avoir le droit exclusif d'utilisation et/ou de diffusion d'un document produit grâce à la contribution de plusieurs membres de la communauté ou au nom de la communauté.

6.3 Page Web EIS

La page Web EIS de l'INSPQ sert de modalité de diffusion des connaissances et expériences. Cette page web, administrée par l'équipe EIS, rassemble les connaissances et ressources utiles pour mieux comprendre le processus d'EIS et ses étapes de réalisation, mais aussi les liens entre certaines composantes de l'aménagement du territoire et la santé de la population. Elle facilite également l'accès aux rapports d'EIS produits dans les différentes régions du Québec et partage les résultats d'une veille scientifique sur l'EIS.

7. Évaluation de la communauté

Dans une optique d'amélioration continue, la communauté s'engage à évaluer ses activités annuellement lors de la saison estivale afin de s'ajuster aux besoins évolutifs de ses membres. Ce suivi annuel permet notamment de documenter l'atteinte des objectifs visés, d'apprécier la satisfaction des membres par rapport aux activités et apprentissages réalisés de même que de préparer la programmation de la CP-EIS à diffuser chaque automne.

J'ai pris connaissance et je m'engage à respecter les principes énoncés dans la Charte de la Communauté de pratique sur l'évaluation d'impact sur la santé du Québec afin de contribuer à sa mission, son évolution et son succès.

Nom du membre en majuscules

Signature

Date

Nom du gestionnaire en majuscules

Signature

Date

Nom de l'organisation d'attache